

## Information complémentaire sur l'innovation sociale

Plusieurs notions sont au cœur de l'innovation sociale dont celles de progrès, de portée collective et sociale, d'amélioration de la qualité de vie, d'efficacité des interventions, de cohésion sociale, de responsabilisation d'un milieu et de création de nouveaux liens sociaux.

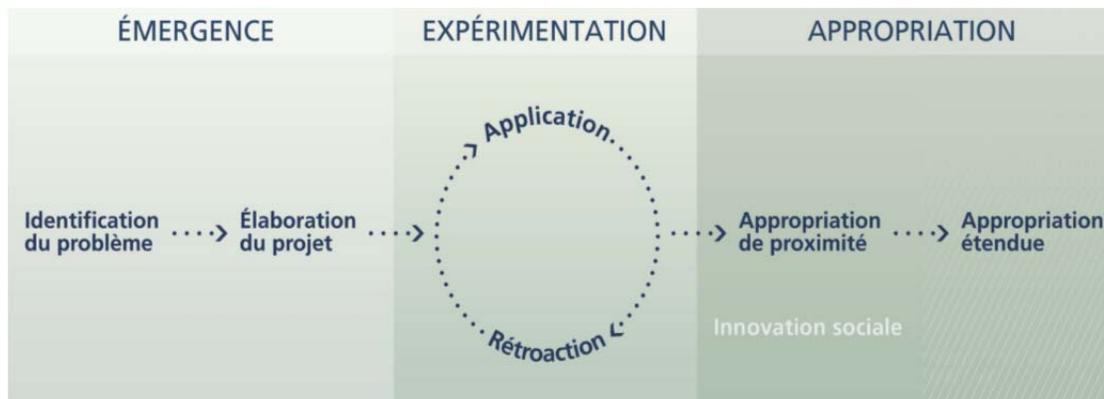
Là où l'innovation technologique est influencée par les contraintes du marché et les occasions d'affaires, et est orientée vers le potentiel commercial, l'innovation sociale, quant à elle, est influencée par les problématiques et les enjeux sociaux, et est orientée vers le progrès social. Une innovation sociale peut prendre appui sur une innovation technologique et inversement, une innovation technologique peut résulter d'une innovation sociale, l'une et l'autre pouvant être étroitement liées.

Selon le Réseau québécois en innovation sociale (RQIS), organisme phare dans ce domaine, la **définition** la plus juste de l'innovation sociale est la suivante :

« Une nouvelle idée, une nouvelle approche ou une nouvelle intervention, un nouveau service, un nouveau produit [...] qui répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin social bien défini, une solution qui a trouvé preneur au sein d'une institution, d'une organisation ou d'une communauté et qui produit un bénéfice mesurable pour la collectivité et non seulement pour certains individus. La portée d'une innovation sociale est transformatrice et systématique. Elle constitue, dans sa créativité inhérente, une rupture avec l'existant. »

Ainsi, une innovation sociale se distingue par sa nouveauté, par le fait qu'aucune solution existante n'est satisfaisante pour résoudre un problème social, des preneurs sont présents dans tout le processus pour aider à résoudre la problématique qu'eux-mêmes vivent, le bénéfice de la solution est collectif et mesurable, de nombreuses évaluations sont faites en cours de processus, de nombreux acteurs d'horizons différents participent à l'élaboration de solutions, qui a le pouvoir de générer une ou des transformations durables dans la société.

Les **processus** en soi, autant que les résultats transférés aux preneurs, permettent de qualifier les innovations sociales; elles sont « sociales » autant dans leurs finalités que dans leurs processus. Le schéma suivant illustre sommairement les différentes phases du processus et les activités qui y sont liées :



Quatre (4) caractéristiques sont toujours présentes selon l’avis du RQIS :

### 1) **Émerge d'un désir de sortir des pratiques courantes**

Sortir des pratiques courantes ne signifie pas obligatoirement de tout réinventer. Cela peut se concrétiser par :

- la modification d'une pratique déjà existante;
- l'application de connaissances provenant d'un autre milieu (par exemple, le transfert de résultats de recherche sur le terrain)

### 2) **Fait appel à la mobilisation d'une diversité de connaissances et de compétences**

L'exercice de la mobilisation des connaissances et des compétences s'effectue dans le but de multiplier les angles de vues d'une problématique par le regroupement et l'interaction d'acteurs provenant de divers secteurs et domaines d'intervention. Cet exercice est favorable à l'émergence de processus d'innovation sociale puisqu'il permet de construire de nouvelles connaissances qui amènent les individus à élargir leur cadre de réflexion habituel à l'égard de la problématique abordée.

### 3) **Implique une rétroaction**

La rétroaction signifie la collaboration avec des preneurs potentiels durant l'expérimentation d'une nouvelle pratique. En effet, les preneurs de l'innovation sociale ne se contentent pas de recevoir et d'utiliser la nouveauté créée pour eux. Ils sont des acteurs à part entière de la mise en œuvre d'une nouvelle pratique (en particulier durant la phase pilote) puisqu'ils participent activement à son élaboration et à son évaluation afin d'assurer une juste adaptation de celle-ci aux besoins identifiés.

### 4) **Exige une appropriation**

La notion d'appropriation signifie que la nouveauté créée suscite un intérêt, une volonté d'utilisation de la part des preneurs, soit par son intégration dans leurs pratiques courantes ou, pour le cas des bénéficiaires, par son utilisation directe.

Pour conclure qu'il s'agit d'une innovation sociale, il faut constater le succès de son appropriation par le 1<sup>er</sup> milieu utilisateur visé, ce qu'on appelle le **transfert de proximité**, que ce milieu ait été ou non associé au départ à la conception du projet de recherche universitaire. Une dissémination de cette innovation sociale auprès d'autres utilisateurs dans d'autres milieux afin d'en maximiser les retombées sur le plan social constituerait un **transfert étendu**.

Plusieurs acteurs ayant des rôles différents sont impliqués dans les innovations sociales. Toujours selon le RQIS, il existe quatre (4) **catégories d'acteurs** qu'on classe de la façon suivante :

- 1) les **Porteurs** : ils créent, promeuvent et propulsent l'innovation sociale. Ils sont à l'origine du projet novateur et sont en général des visionnaires, prêts à prendre des risques. C'est eux en général qui viennent chercher l'expertise à l'université.
- 2) les **Bailleurs de fonds** : ils reconnaissent, valorisent et financent les processus d'innovation sociale.
- 3) les **Partenaires de soutien** : ils accompagnent et supportent les porteurs. Ils partagent leurs connaissances, leurs expériences et leurs idées, et documentent les projets d'innovation sociale pour apporter de la crédibilité. Les chercheurs universitaires se retrouvent habituellement dans cette catégorie.
- 4) les **Preneurs** : ils participent au processus, s'approprient l'innovation sociale et en bénéficient. Ils mettent en œuvre les pratiques innovantes en participant aux discussions, au développement, aux ajustements et aux évaluations. Certains peuvent être à la source du processus de l'innovation sociale. Les preneurs peuvent être des :
  - a. **Utilisateurs**, c'est-à-dire des professionnels qui s'approprient une nouvelle façon de faire et la mettent en pratique dans leur organisation.
  - b. **Bénéficiaires**, c'est-à-dire des usagers ou des prestataires d'un nouveau service ou d'un nouveau produit mis au point pour eux.

Source des informations : <http://www.rqis.org/innovation-sociale/>.

Pour consulter des articles, rapports et ouvrages sur l'innovation sociale :

<http://www.rqis.org/nos-projets/publications/>